

LE CLAIR-OBSCUR D'INTERNET

**A** PREMIÈRE VUE, INTERNET (entendu ici au sens large, comme symbole de l'univers numérique et de la « société de l'information ») consacre le triomphe de la transparence, comme il consacre celui du marché, de la mondialisation et autres valeurs phares de notre modernité démocratique.

85

Le réseau des réseaux permet en effet la diffusion planétaire et quasi instantanée de données de plus en plus nombreuses et variées, l'accessibilité *via* une pluralité de supports de ce qui ressemblera de plus en plus au patrimoine informationnel de l'humanité, ainsi que la propagation de l'information, de la connaissance et de la démocratie dans les régions politiquement et géographiquement les plus reculées et les plus fermées. Internet et l'interactivité créent également des liens et des usages sociaux d'un type nouveau, favorisant la communication et l'ouverture entre les individus et les communautés.

Dans le domaine économique, une grande partie des gains de productivité et de la transformation des conditions de la production et des échanges induits par la diffusion des technologies de l'information et de la communication – ce qu'on appelle couramment la « nouvelle économie » – a également pour origine l'accroissement de la transparence du marché. Internet est ainsi souvent considéré comme la meilleure approximation d'un marché mondial où régnerait la « concurrence pure et parfaite » chère aux économistes, et notamment l'information quasi parfaite des agents économiques et la mise en relation quasi instantanée des offres et des demandes les plus ciblées.

La transparence est en réalité inhérente à la révolution numérique, dès lors que celle-ci est techniquement fondée sur l'accès le plus aisé possible à la plus grande masse possible de données, mais aussi parce que le

cyberespace fonctionne comme une sorte de double encore vierge du monde « réel », dans lequel l'objectif premier est d'acquérir une notoriété (par définition planétaire) le plus rapidement possible. D'où l'importance des budgets publicitaires et des stratégies marketing des *start-up* de la nouvelle économie, justifiée par la « prime au premier entrant » qu'illustrent des succès comme Amazon, AOL et autres Yahoo !

\*

86 Ce règne de la transparence a néanmoins son revers. Internet permet en effet la divulgation immédiate et universelle de toute information, aussi intime ou embarrassante soit-elle (souvenons-nous par exemple du rapport Starr sur le Monicagate) et l'accessibilité (souvent gratuite) des contenus les plus divers, y compris illicites, « préjudiciables », ou protégés par des droits de propriété intellectuelle. Le commerce électronique est tout entier fondé sur l'exploitation systématique des données personnelles, qu'elles soient collectées avec le consentement des intéressés ou à leur insu. De plus en plus indiscrètes, les nouvelles technologies de la communication et de l'information restreignent considérablement le champ de la vie privée au fur et à mesure que notre environnement se numérise.

Le secret, la confidentialité sont donc désormais sur la défensive et s'en remettent au droit et à la technologie. Le droit à la vie privée et ses dérivés (droit à l'image, secret des correspondances, etc.) est le socle de toute résistance juridique au spectre de la « maison de verre ». Instaurée en France dès 1978, la protection légale des données personnelles est devenue un dispositif clé de la « société de l'information » et un sujet de tension entre l'Europe et le reste du monde.

Aujourd'hui vieille de vingt-trois ans, la loi française dite « Informatique et libertés » avait su pressentir, à l'heure où la révolution numérique n'avait pas encore produit ses bouleversements, les dangers que l'avènement des technologies numériques faisait courir aux libertés individuelles : détournement des fichiers de leur finalité initiale, insuffisante vigilance des individus, altération des données conservées sur les systèmes, décisions automatisées sont autant de menaces aux résonances actuelles, que le texte abordait déjà à la fin des années soixante-dix.

C'est cette même vision qui a prévalu lorsqu'est venue l'heure de l'harmonisation européenne, à une époque où la société de l'information avait déjà engendré des transferts massifs de données personnelles à travers les frontières. Les impératifs de développement du commerce

électronique ne pouvant être ignorés, il a donc fallu négocier avec les États dont les conceptions en la matière reflétaient d'autres vues – et notamment avec le plus important d'entre eux, les États-Unis –, les principes de protection de la vie privée face aux appétits de commerce planétaire émanant tant des entreprises que des consommateurs.

Quant aux technologies de cryptage, elles sont longtemps restées concentrées entre les mains des États, de crainte qu'elles ne profitent essentiellement au crime : de fait, l'univers numérique renforce considérablement aussi les possibilités d'occultation. Mais les nécessités du commerce et des libertés individuelles et collectives ont eu raison de ces préventions, conduisant à la libéralisation progressive de la cryptologie jusqu'à un certain degré. En contrepoint à la quête démocratique de la transparence, la révolution numérique a en effet le mérite de rappeler la nécessité absolue de la confidentialité et du secret pour le développement des échanges commerciaux comme de toute vie en société. Internet devient dès lors un espace dual où cohabitent serveurs standards et serveurs sécurisés, alcôves de confidentialité au milieu de la vaste halle d'exposition, extrême transparence et extrême secret.

87

Mais la technologie, tout comme le droit, n'est pas invulnérable aux agissements des hackers et autres pirates, et aux systèmes de surveillance des États eux-mêmes. Qu'il s'agisse de démanteler les systèmes de sécurité de grands sites, de se livrer à l'espionnage, au sabotage informatique, ou encore à des intrusions intempestives dans un système informatique, les hackers – de l'anglais *hack*, tailler, mettre en pièces – ont révélé les fragilités du système et sont aujourd'hui responsables d'une croissance exponentielle de la cybercriminalité, qui suscite la mobilisation des États et, plus récemment, des entreprises.

Mais les États ne sont pas uniquement victimes de la violation du secret sur Internet. La création du très contesté réseau Échelon, qui regroupe, semble-t-il, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, la Grande-Bretagne, permet l'interception de tout type de communication émise dans le monde.

La confidentialité sur Internet serait-elle donc seulement secret de Polichinelle, et les réseaux numériques seraient-ils irréductiblement transparents, au moins aux yeux de *Big Brother* et d'autres ingénieux disciples ?

Jusqu'à ce point de l'analyse, Internet ne remet pas en cause la dialectique traditionnelle du secret et de la transparence : la transparence gagne du terrain, la confidentialité est sur la défensive, mais l'une et l'autre poursuivent sur Internet la compétition qu'elles se livrent dans le monde « réel », chacune avec des moyens renforcés.

L'environnement numérique n'en opère pas moins quelques déplacements significatifs par rapport à cette problématique. Observons tout d'abord que la relation « chronologique » entre transparence et secret semble s'inverser par rapport au monde réel. Dans celui-ci, le secret est en quelque sorte premier, et la transparence, une conquête sur l'atomisation et la privatisation de la connaissance. Dans la société de l'information, au contraire, la numérisation et la mise en ligne entraînent *a priori* une publication et une collectivisation des informations de chacun, que la technique et le droit viennent ensuite s'efforcer de limiter ou de cantonner. Le secret protège en quelque sorte la transparence inhérente au cyberspace.

Conséquence de ce qui précède, la culture du Net conduit à expliciter la frontière entre transparence et secret, laquelle, dans l'ère anté-numérique, demeurait plus floue. Aujourd'hui, les opérateurs comme les utilisateurs d'Internet doivent afficher ce qui sera (ou doit être) gardé confidentiel et ce qui sera (ou peut être) divulgué. La diffusion numérique étant potentiellement planétaire, et en tout cas sujette à effraction, se pose systématiquement la question du statut de l'information mise en ligne ou simplement numérisée au regard de la confidentialité, et ce d'autant plus que la diversité des modes de communications sur le Net (*one-to-many, one-to-one, many-to-many...*) brouille la distinction juridique entre communication publique et correspondance privée. La question des stratégies de communication devient ainsi, dans l'environnement numérique, une nécessité absolue pour résoudre la tension entre désir de communication (ou contrainte de publicité pour certaines institutions) et souci de confidentialité, tension qu'illustre par exemple le phénomène des « pages personnelles », sorte de projection volontaire de la sphère privée dans le cyberspace public.

Cette notion de stratégie de communication, qui n'a rien de spécifique à l'environnement numérique mais y acquiert une dimension nouvelle, nous conduit à réévaluer la transparence instaurée par Internet. Celle-ci est en effet à bien des égards paradoxale : c'est une transparence opaque, souvent anonyme, voire aveugle.

L'opacité résulte tout d'abord de la « barrière numérique », c'est-à-

dire de la difficulté d'accès du cyberspace pour une fraction importante de la population. Une fois cet accès réalisé, la surabondance et le caractère non hiérarchisé de l'information disponible sur le réseau est un autre facteur d'opacité. Enfin, même pour le navigateur aguerris, les questions fondamentales de l'origine du message, de l'identité de l'émetteur, de l'authenticité du contenu, celles de la propriété, de la responsabilité, du sujet, n'ont souvent pas de réponse certaine sur le Web, où chacun peut émettre, recevoir, copier, manipuler. Qui parle ? D'où communique-t-on ? L'énoncé est-il vrai, complet, intègre ? Qui est responsable ? Comment sanctionner ?

L'autre face de l'Internet public, institutionnel, gratuit – qui différencie fondamentalement ce nouveau média du modèle médiatique classique où un diffuseur estampillé et réglementé émet de l'information à sens unique – est un univers de mots de passe, de codes, de pseudonymes, indispensables pour survivre dans la maison de verre planétaire, mais qui l'apparentent à un gigantesque bal masqué. Le droit et la technique s'efforcent laborieusement de baliser cet univers au moyen de procédés divers d'authentification et de sécurisation (signature et certificat électroniques, « tiers de confiance », tatouage numérique...), mais les résultats sont pour l'heure peu concluants.

89

S'ajoute à l'anonymat le caractère ubiquitaire et interactif de l'information diffusée sur le réseau, propice à toutes les stratégies de brouillage et de désinformation. Figure par excellence de l'agora démocratique comme il l'est aussi du marché, Internet est désormais le lieu et le véhicule planétaire de la rumeur publique, phénomène redoutable contre lequel le droit avait déjà du mal à réagir à l'ère des médias traditionnels.

Réapparaît alors en mode numérique la quête classique de la transparence : le droit, les politiques publiques et les autres formes de régulation s'efforcent de restaurer la clarté dans un univers opaque, en imposant l'affichage de polices de comportement par les sites Web, en responsabilisant les intermédiaires techniques dans certaines circonstances, etc.

Dans une vision pessimiste de la société de l'information, tout se passe comme si Internet nous faisait perdre les avantages de la confidentialité sans nous offrir en échange une réelle transparence. Sans aller jusque-là, on peut constater que la révolution numérique complexifie la problématique traditionnelle de la transparence et du secret. Dans cet univers où l'information devient un actif clé, et où la réglementation est *a priori* exclue ou subsidiaire, la diffusion, la consommation et

la rétention d'informations requièrent de nouvelles disciplines individuelles et collectives, dont l'apprentissage ne sera pas, demain, le moindre enjeu de la réduction du « fossé numérique » au sein des sociétés développées.

#### R É S U M É

---

*L'article explore les jeux complexes de la transparence et du secret dans l'univers numérique, exploration qui fait apparaître des similitudes, mais également certains renversements par rapport à la problématique traditionnelle de cette opposition, et qui relativise du même coup la vision commune d'un Internet transparent.*